

DES QUESTIONS SUR LE THÈME DE L'ÉNERGIE ?

Un petit tour sur www.suisseenergie.ch est une bonne idée !

Vous avez un projet de rénovation de bâtiment? Vous devez remplacer une production de chaleur? Vous cherchez à installer des panneaux solaires? Vous souhaitez traiter le thème de l'énergie dans votre salle de classe? Vous ne savez pas quels sont les programmes de soutien existants? Vous souhaitez réduire la consommation énergétique de votre entreprise? Vous avez des questions concernant le rôle des pouvoirs publics dans la promotion de la mobilité électrique?



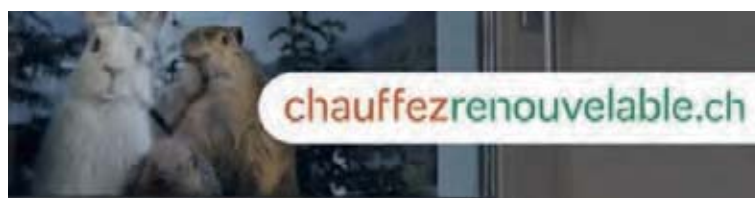
Que vous soyez particuliers, entreprises ou administrations publiques, www.suisseenergie.ch constitue le portail d'entrée idéal pour s'informer des possibilités d'actions existantes.

POUR LES PARTICULIERS

Vous trouverez notamment les outils pour évaluer les opportunités et coûts à considérer lors du remplacement d'un chauffage aux énergies fossiles par un chauffage aux énergies renouvelables.

A titre indicatif, il faut que la Suisse remplace environ 30'000 chauffages au mazout par année jusqu'en 2050 pour atteindre les objectifs climatiques fixés.

Le site partenaire www.chauffezrenouvelable.ch est soutenu par suisseenergie.



De nombreuses informations sont également disponibles sur les assainissements énergétiques ou la mobilité électrique.

POUR LES ENTREPRISES

La plateforme www.suisseenergie.ch constitue une excellente source d'informations en ce qui concerne les différents programmes de soutien, de conseils et d'optimisation énergétique.

Peuvent notamment être cités l'audit énergétique professionnel, qui s'adresse spécifiquement aux PME, ou des programmes dédiés à l'optimisation des installations techniques tels que les pompes ou les réseaux d'air comprimés.



Pompes efficaces

Les pompes affichent un potentiel d'économies d'énergie particulièrement élevé.

POUR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Cette plateforme offre l'accès à de multiples bonnes pratiques et de nombreuses recommandations.

Les programmes d'actions ou de soutien mis en place par la Confédération y sont également recensés.

Vous y trouverez par exemple un guide sur la mobilité électrique dans les communes, des recommandations sur l'éclairage public ou encore de nombreuses fiches et matériel pédagogique à destination des écoles.



Air Comprimé Efficient

Voyez la palette d'informations sur le thème de l'air comprimé!



L'énergie comme thème d'enseignement

Informations pour les enseignants sur les thèmes de l'énergie et du climat.

En résumé, le site www.suisseenergie.ch regorge d'informations et de bons exemples qui sont autant de sources d'inspirations pour tout un chacun.

Consulter cette plateforme de temps en temps constitue un bon moyen de rester informé des technologies et pratiques actuelles, des solutions recommandées et des programmes de soutien existants.

L'inscription à la newsletter de SuisseEnergie est également un bon moyen de suivre l'évolution des thématiques liées à la transition énergétique.



TOUR D'HORIZON DES PROJETS EN COURS

Paysage et biodiversité : premières actions

Depuis le début de l'année 2020, le programme de subventionnement fédéral pour la protection du paysage et de la nature a démarré. L'agglomération soutiendra jusqu'en 2024 des mesures concrètes pour la préservation de la biodiversité et du paysage dans les communes, en mettant un accent particulier sur les espaces verts situés dans le bâti.

Plusieurs actions possibles pour favoriser la nature en milieu bâti peuvent être réalisées : aménagements d'une prairie fleurie, végétalisation

de bord de route, toiture ou façade végétalisées, aménagements en faveur de la petite faune (tas de branches, tas de pierres, ...), plantations d'arbres, de haies, valorisation de vergers, etc.

Plusieurs propositions d'actions concrètes ont été transmises par les communes au bureau technique de l'agglomération depuis le début de l'année et ont été évaluées par l'Office de l'environnement, qui collabore sur ce dossier. Pour rappel, un budget de 50'000 francs au total (dont 50% de subvention fédérale) est à dispo-

sition des communes de l'agglomération chaque année, depuis cette année et jusqu'en 2024, pour réaliser des mesures concrètes en faveur de la protection de la nature et du paysage.

Cette année, les premières actions concernent principalement des plantations d'arbres, des aménagements de prairie fleurie et de rouleaux de fleurs sauvages. De nombreuses actions ont déjà été proposées pour les prochaines années.



AVANT

Création d'une zone de verdure avec l'installation de rouleaux de fleurs sauvages, ici dans le secteur de la Blancherie à Delémont.



APRÈS

Promotion économique : fiches techniques à télécharger en ligne

En collaboration avec le Bureau cantonal du développement économique, un concept de communication a été établi afin de valoriser le rayonnement économique de l'agglomération et améliorer son attractivité. Des fiches techniques, par secteur ou parcelles concernés, sont à dis-

position des privés et des communes, sur le site internet de l'agglomération, sous l'onglet « promotion économique ».

Il s'agit de mettre en lumière les surfaces disponibles pour accueillir des entreprises de diverse envergure sur le territoire de l'agglomération.

Ces informations se retrouvent également sur le site internet cantonal de la Promotion économique. Ces principes ont déjà été soumis à la Commission d'aménagement et de l'énergie ainsi qu'au Conseil d'agglomération début octobre.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.agglod.ch

Réhabilitation du bâti ancien : des bons d'encouragement et un règlement-type

Afin de réduire au maximum l'étalement urbain, les communes doivent désormais densifier en utilisant les possibilités de construction dans les espaces déjà bâtis.

La réhabilitation des anciens bâtiments en est une des mesures phares. Il s'agit d'encourager et de soutenir les propriétaires souhaitant rénover leur bâtiment. L'idée sera principalement d'ap-

porter un soutien aux propriétaires privés par l'octroi de bons pour une première analyse par un architecte-conseil.

L'objectif de cette démarche est donner l'impulsion aux propriétaires de se lancer dans un projet de réhabilitation et aussi de viser la qualité des projets dès le départ. Un règlement-type sera également à disposition des communes qui sou-

haitent mettre en place leur propre règlement d'aide à la réhabilitation.

Le règlement-type s'inspire du modèle cantonal en proposant des variantes que les communes pourront choisir selon le contexte de leur centre ancien.

Il est prévu de mettre en œuvre cette action dès 2021.

► **Projet pour la mobilité future : promotion du vélo et de la mobilité douce en 2021**

L'année passée, l'agglomération a réalisé une démarche pour réfléchir à la mobilité future et se préparer au mieux aux changements importants à venir. Plusieurs ateliers participatifs réunissant les acteurs régionaux majeurs et la population ont été organisés. Suite à la période de confinement due au Covid-19, la petite reine a été mise

à l'honneur et un nouvel engouement s'est fait sentir de la part de la population.

C'est pourquoi l'agglomération a choisi de surfer sur cette vague et de diriger ses actions dans le sens de la promotion du vélo. De nombreuses infrastructures existent déjà en faveur de la

bicyclette et c'est l'occasion de les mettre en valeur. Une campagne de communication sera mise en place dès 2021 et sera accompagnée de plusieurs actions tout au long de l'année.

Un programme plus détaillé sera donné prochainement.



La piste cyclable entre Courrendlin et Châtillon est subventionnée par le programme d'agglomération de la Confédération.

Planification agricole : promotion des filières locales

Pour rappel, une étude sur la « campagne d'agglomération » a été établie en 2018 par un bureau spécialisé dans le domaine et en collaboration avec le Service cantonal de l'économie rurale. Des entretiens puis des ateliers participatifs ont été organisés afin d'intégrer les besoins et intérêts des acteurs concernés.

Des mesures concrètes ont été identifiées et visent principalement à préserver les terres et activités agricoles face aux développements de l'urbanisation.

Profitant de la synergie actuelle, l'agglomération a choisi de mettre en œuvre des actions de promotion des filières locales.

Comme première action, il est notamment prévu d'encourager les restaurateurs de l'agglomération à se fournir chez les producteurs locaux bénéficiant de la marque « JU ». Cette action doit être encore soumise à la Commission d'aménagement et de l'énergie ainsi qu'au Conseil d'agglomération.